BULLETIN D'ADHESION
SNUipp-FSU Charente
2022/2023

À retourner à
SNUipp-FSU 16
Maison des syndicats
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME

NOM : ..... NOM de jeune fille: .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....@.....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Echelon au 31/08/2022 : ..... Année de titularisation : ..... Si temps partiel, quotité : .....%

Ecole en 2022 - 2023 (nom et commune): .....

Poste occupé : .....

Montant cotisation annuelle :
(voir grille ci-dessous)

Paiement :

❑ **par prélèvement fractionné reconductible** (voir verso)
❑ par chèque

Merci d'ENTOURER le(s) montant(s) correspondant à votre situation.

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E. Adjoint·e PsyEN	124 €	130 €	140 €	147 €	152 €	160 €	170 €	180 €	190 €	200 €	214 €
	42 € *	44 € *	47 € *	50 € *	52 € *	55 € *	58 € *	62 € *	65 € *	68 € *	73 € *
P.E. / Psy EN Hors Classe	190 €	200 €	215 €	228 €	243 €	257 €	262 €				
	65 € *	68 € *	74 € *	78 € *	83 € *	88 € *	90 € *				
P.E. / Psy EN Classe Exceptionnelle	222 €	234 €	247 €	264 €	HE A1 284 €	HE A2 295 €	HE A3 310 €				
	76 € *	80 € *	84 € *	90 € *	97 € *	101 € *	106 € *				

* montant restant à charge après déduction d'impôts

Temps partiel (50%, 75%, 80%) et **Congé de Formation** (85%) :
Calculez votre cotisation au **prorata** de la cotisation plein traitement (**minimum 90 €**)

COTISATION SUPPLEMENTAIRE	
DIRECTION 2 / 4 cl / ASH / IMF	+ 10,00 €
DIRECTION 5 / 9 cl / ULIS	+ 20,00 €
DIRECTION 10 cl et plus	+ 30,00 €
DIRECTION SES / SEGPA	+ 25,00 €
DIRECTION EREA / ERDP	+ 40,00 €
CPAIEN / REP et REP+	+ 20,00 €

RETRAITES

- **Pension inférieure à 1365 € : 90 €**
- **Pension comprise entre 1365 € et 1720 €: 100 €**
- **Pension supérieure à 1720 € : 117 €**

CONGE PARENTAL ou DISPONIBILITE : 90 €

PE Stagiaire : gratuit Contractuel·les : 40 €

AESH : 35 € étudiants M1 M2 : gratuit

66 % du montant de votre cotisation est déductible de vos impôts. Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez maintenant d'un crédit d'impôt à hauteur de 66 % du montant de votre adhésion.

Exemple : Une adhésion à 183 euros revient après déduction à 61 euros pour un an

Signature au dos

SE SYNDIQUER au SNUipp-FSU 16

J'adhère au SNUipp-FSU de Charente afin de contribuer :

- à la défense des conditions de travail, des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités ;
- au développement et à la défense du Service Public d'Education ;
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, pluraliste, unitaire et affilié à la FSU, Fédération Syndicale Unitaire (des professions de l'enseignement, de la culture et de la recherche).

Le SNUipp-FSU de Charente pourra utiliser les renseignements ci-après pour m'adresser les publications qu'il édite.

J'autorise le SNUipp16 à faire figurer les informations me concernant dans un fichier informatisé, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. La loi Informatique et Libertés permet à toute personne d'accéder aux données qui la concernent. Ce droit est renforcé avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est entré en application en mai 2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp16.

Date :	Signature :

Par votre adhésion, vous participez déjà à son développement mais vous pouvez aussi être acteur de différentes manières :

- Donner un coup de main matériel (pliage du bulletin, préparation d'événements du syndicat…)
- Participer aux conseils syndicaux
- Être relais d'informations du SNUipp-FSU 16 dans votre secteur

Adhésion par paiements fractionnés (les prélèvements sont gratuits) : Remplir ci-dessous

Trois étapes <u>indispensables</u> au dossier

1. remplir le **bulletin** d'adhésion
2. remplir et signer le **mandat SEPA** ci-dessous
3. joindre un **RIB**

Si votre adhésion nous parvient :

- en novembre : 8 prélèvements, de novembre à juin
- en décembre : 7 prélèvements, de décembre à juin
- etc

ATTENTION : **La reconduction des prélèvements est automatique d'une année sur l'autre, <u>sauf avis contraire de votre part.</u>**

Vous pouvez à tout moment l'interrompre par simple courrier à la section.
A chaque nouvelle rentrée, le SNUipp 16 vous avertira de la prochaine reconduction des prélèvements, accompagné d'un échéancier.

MANDAT SEPA - PAIEMENT RECURRENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp 16 a envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvements non autorisés.

NOM, PRENOMS et ADRESSE du TITULAIRE du COMPTE à DEBITER

Nom, Prénoms.....

Adresse.....

.....

.....

ORGANISME CREANCIER

SNUipp de CHARENTE

FR 43ZZZ406636
Maison des syndicats
10 rue Chicoutimi
16000 ANGOULEME

DESIGNATION du COMPTE à DEBITER

IBAN | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

BIC | | | | | | | | | | | |

Ne pas omettre la date et la signature

Signature

Signé à ..... , le .....

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Vous pouvez aussi vous syndiquer soit par un ou plusieurs chèques libellés à SNUipp 16, soit par CB en ligne depuis notre site.